
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 21 mars 2023

Le mardi 21 mars 2023, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 mars 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré,

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie GENNETEAU
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine FAUQUET
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Roland MARION

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte WILMANN-THIVAULT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 17

Site Ramsar : approbation du projet de périmètre de la « Loire des confluences »

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L333-1 et suivants du code de l'environnement,
- Vu la circulaire DGALN DEB /SDEN/BMA-DGOM du 24 décembre 2009 relative à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides,
- Vu les arrêtés ministériels des 05/07/2005 et 17/09/2013 portant désignation du site FR 2410012 « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire » en zone protection spéciale,
- Vu l'arrêté ministériel du 29/08/2014 portant désignation du site FR 2400548 « Vallée de la Loire de Candès-Saint-Martin à Mosnes » en zone spéciale de conservation,
- Vu l'arrêté ministériel du 03/11/2005 portant désignation du site FR 2410011 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » en zone de protection spéciale,
- Vu les arrêtés ministériels des 05/01/2006 et 19/07/2022 portant désignation du site FR 5212003 de la « Loire des Ponts de Cé à Montsoreau » en zone de protection spéciale,
- Vu l'arrêté ministériel du 10/04/2015 portant désignation du site FR 5200629 de la « Loire des Ponts de Cé à Montsoreau » en zone spéciale de conservation,
- Vu la délibération 2021-34/B du 22/10/2021 de demande de classement d'une partie du territoire en site Ramsar,
- Vu la délibération 2022/10/CS du 3 juin 2022 approuvant le projet de charte 2024-2039,

Considérant les documents d'objectifs de chacun des sites Natura 2000 d'intérêt communautaire valant plan de gestion ;

Considérant la mesure 6 du projet opérationnel du projet de charte 2024-2039 identifiant l'obtention de la reconnaissance internationale de zones humides au titre de la convention de Ramsar ;

Considérant la large concertation technique avec les services de l'Etat, des collectivités régionales et départementales, de la mission Val de Loire et des animateurs Natura 2000 des sites amont et aval de la Loire ;

Considérant les recommandations émanant de cette concertation ;

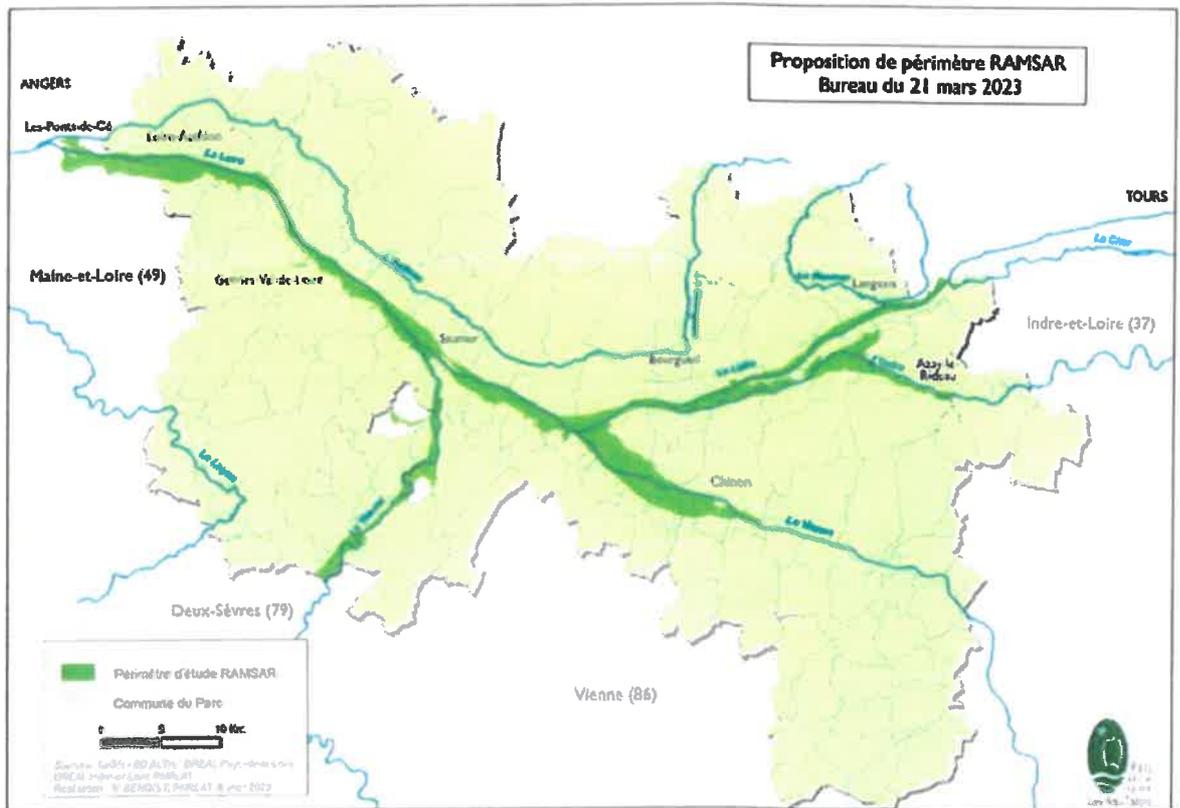
Considérant la plus-value du périmètre proposé s'appuyant uniquement sur les sites Natura 2000, pour favoriser une communication active sur l'intérêt de la préservation des zones humides et des mesures agro-environnementales et climatiques ;

Considérant la connexité de ces sites Natura 2000 s'établissant sur une cohérence environnementale, paysagère et hydraulique d'une grande importance pour les couloirs migratoires, éléments de la trame verte et bleue de valeur internationale, nationale et régionale ;

Considérant l'intégration du bec de Cher pour renforcer l'articulation du périmètre du projet du site « La Loire des confluences » et la cohérence avec le projet de charte 2024-2029 fortement axée sur la Loire et ses affluents ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

✓ arrêtent le périmètre projet suivant :



✓ approuvent la poursuite de la procédure de classement avec la mise en place du Comité de préfiguration de ce projet de site Ramsar.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

[Signature]
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 6 AVR. 2023

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 21 mars 2023

Le mardi 21 mars 2023, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 mars 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie GENNETEAU
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine FAUQUET
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Roland MARION

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte WILMANN-THIVAUT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 16

Attribution des marchés « Suivis naturalistes et diagnostics d'exploitations agricoles », Lot 1 et Lot 2, du site Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la commande publique,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le site emarchespublics.com et au BOAMP en date du 7 février 2023,

Vu le rapport d'analyse des offres transmis en annexe du rapport de présentation,

Considérant qu'à la date de réception des plis, soit le 28 février 2023, un seul soumissionnaire, l'association CPIE Touraine Val de Loire, a répondu pour chacun des deux lots susvisés ;

Considérant qu'après analyse et régularisation des offres, les offres du CPIE (offre de base pour le lot 1 et pour le lot 2) ont été classées les offres les plus économiquement avantageuses ;

Madame Gaëlle LAHOREAU, en tant que membre du conseil d'administration du CPIE, informe qu'elle ne prendra pas part au vote.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ attribuent le lot 1 à prix mixte à l'association, CPIE Touraine Val de Loire, sise 7 rue de Gutenberg 37420 AVOINE,
 - pour le montant de 11760 euros HT sur sa partie à prix global et forfaitaire
 - au montant sans minimum et avec un maximum de 1440 euros HT sur sa partie à bons de commande ;
- ✓ attribuent le lot 2 à prix mixte à l'association, CPIE Touraine Val de Loire, sise 7 rue de Gutenberg 37420 AVOINE, pour son offre de base
 - pour le montant de 3600 euros HT sur sa partie à prix global et forfaitaire
 - au montant minimum de 16800 euros HT et maximum de 43200 euros HT sur sa partie à bons de commande ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
1.1. Marchés publics

- ✓ autorisent la Présidente à conclure lesdits marchés ;

- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,



Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 31 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 21 mars 2023

Le mardi 21 mars 2023, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 mars 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitré,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie GENNETEAU
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine FAUQUET
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Roland MARION

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte WILMANN-THIVAUT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 17

TEN CC Baugeois-Vallée – Sollicitation de subvention

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2021-20/B du Bureau en date du 14 avril 2021 relative à l'approbation de la Convention-cadre de coopération public-public à conclure entre le syndicat mixte de gestion du PNR Loire-Anjou-Touraine et la Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Vu la délibération n°2021-02/CS du Comité Syndical en date du 13 février 2021 portant ouverture d'un poste sur Contrat de projet pour l'animation et la coordination du dispositif « Territoire engagé pour la nature » (TEN) Baugeois-Vallée ;

Vu la convention-cadre de coopération public-public susvisée reçue en préfecture le 7 mai 2021,

Considérant que le projet de territoire fondé sur la biodiversité se décline en intégrant des actions diverses pluri-thématiques (urbanisme, tourisme, culture, éducation...) dans une recherche de transversalité ;

Considérant qu'afin d'avoir une vision globale des actions menées en faveur de la biodiversité, il intègre d'autres politiques et procédures, notamment le contrat nature, procédure de la Région Pays de la Loire ;

Considérant que les actions portées sous maîtrise d'ouvrage Parc en fonctionnement seront identifiées dans le Contrat de Parc 2021 – 2023 ;

Considérant que le programme TEN de la Communauté de communes Baugeois-Vallée prévoit le financement d'un poste pour l'animation générale du projet de territoire sur 3 ans ;

Considérant que vu la technicité acquise par le Parc durant les années d'animation du contrat nature ;

Considérant que la mission principale du poste sera d'accompagner les porteurs de projets et de suivre l'avancement de chaque action ;

Considérant qu'il a été convenu que le Parc, de par son expérience et sa forte implication sur la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions, porterait ce poste ;

Considérant qu'une demande de subvention FEDER sera présentée au titre de cette opération à hauteur de 50% ;

Considérant qu'un taux forfaitaire couvrant les dépenses indirectes est intégré à la demande de subvention susmentionnée ;

Considérant que le montant maximum cofinancé par le FEDER sera défini par l'autorité de gestion régionale compétente, conformément à la réglementation européenne et nationale et aux règles de gestion régionales en vigueur ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements :	
Région Pays de la Loire (Contrat Nature 2050)	35 076,50 €
FEDER	67 229,95 €
Communauté de communes Baugeois-Vallée	17 538,25 €
PNR Loire-Anjou-Touraine	14 615,20 €
TOTAL	134 459,90 €

- ✓ autorisent Madame la Présidente à solliciter les subventions susmentionnées notamment auprès de la Région et des autorités en charge du FEDER et à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du programme « Territoire Engagé pour la Nature » ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention-cadre de coopération public-public avec la Communauté de communes Baugeois-Vallée, reprenant ledit plan de financement ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 6 AVR. 2023

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 21 mars 2023

Le mardi 21 mars 2023, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 mars 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie GENNETEAU
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine FAUQUET
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Roland MARION

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte WILMANN-THIVAUT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 17

Groupement de commandes – Action Inter Parcs sur le changement climatique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et suivants,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n° 2022-18/CS en date du 10 décembre 2022 portant approbation de la programmation régionale 2023,

Considérant que le développement d'actions communes entre les Parcs ligériens est un objectif des Contrats de Parc de la Région Pays de la Loire ;

Considérant qu'afin de renforcer les coopérations entre les Parcs ligériens et anticiper la mise en œuvre de la prochaine génération de contrats 2024-2027, les Parcs naturels régionaux de Brière, Loire-Anjou-Touraine, Normandie-Maine et du Marais Poitevin ont inscrit dans leurs programmes d'actions 2023, une initiative commune autour de l'adaptation aux dérèglements climatiques ;

Considérant que pour mener à bien ce projet, il convient de former un groupement de commandes avec les partenaires du projet en vue de la passation d'un marché public portant sur une prestation de service intellectuel relative à l'accompagnement des quatre Parcs naturels régionaux ;

Considérant que la mission de coordonnateur du groupement sera assurée par le Parc naturel régional du Marais poitevin dans des conditions qui seront décrites dans une convention qui précisera notamment les conditions de passation, signature et notification du marché ;

Considérant que chaque membre du groupement règlera au titulaire du marché sa quote-part du prix global ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le principe de création d'un groupement de commandes avec les autres Parcs naturels régionaux ;
- ✓ autorisent la passation d'une convention constitutive du groupement de commandes pour la co-conception d'une action Inter-Parcs sur le climat;
- ✓ autorisent le Parc naturel régional du Marais poitevin, en tant que coordonnateur, à lancer des procédures de passation de marchés dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
1.7. Actes spéciaux et divers

- ✓ autorisent la Présidente à signer ladite convention de groupement et tout document en lien avec ce dossier ;
- ✓ disent que les crédits sont prévus au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le ' 6 AVR. 2023

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 21 mars 2023

Le mardi 21 mars 2023, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 mars 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'île-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie GENNETEAU
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine FAUQUET
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Roland MARION

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte WILMANN-THIVAUT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 17

Délibération de principe Recours au « Fonds vert »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert),

Considérant que le Fonds vert constitue une opportunité de financements d'actions pour le territoire ;

Considérant que les actions financées au titre du Fonds vert viseront trois objectifs :

- ✓ renforcer la performance environnementale des territoires ;
- ✓ adapter les territoires au changement climatique ;
- ✓ améliorer le cadre de vie ;

Considérant que le Parc a interrogé ses membres pour envisager des actions concertées et coordonnées sur les enjeux suivants :

- ✓ financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages ;
- ✓ accompagner la stratégie nationale biodiversité 2030 ;

Considérant qu'à ce titre il envisage de déposer des demandes de subvention Fonds vert au nom des communes pour financer des projets d'investissement exemplaires de renaturation d'espaces publics ou de restauration de milieux naturels, portés par les communes ;

Considérant, en outre, que le Parc envisage de déposer des dossiers Fonds vert en son nom pour mettre à la disposition du territoire une ingénierie dédiée à :

- ✓ la renaturation d'espaces publics dans les villes et les villages ;
- ✓ l'animation et la promotion des solutions fondées sur la nature
- ✓ l'accompagnement à la création d'aires protégées ;
- ✓ la mobilisation pour préserver la biodiversité et restaurer des continuités écologiques ;
- ✓ la valorisation des zones humides au travers du site RAMSAR ;
- ✓ le renforcement de la connaissance naturaliste.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le recours au « Fonds vert » ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent aux demandes de subventions effectuées dans le cadre du Fonds vert afin de ne pas retarder les démarches ;
- ✓ précisent qu'une nouvelle délibération fixera les plans de financements pour chaque thématique susvisée.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 6 AVR. 2023

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 21 mars 2023

Le mardi 21 mars 2023, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 mars 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Assistaient en présentiel :

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie GENNETEAU
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine FAUQUET
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte WILMANN-THIVAUT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 17

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
5.3. Désignation de représentants

Désignation de représentants

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Maine-et-Loire Bois Énergie » en date du 12 mars 2021,

Vu la délibération 2021-038-DB de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en date du 25 mars 2021, approuvant l'élaboration de la Charte forestière du territoire,

Vu l'arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vienne Tourangelle en date du 16 décembre 2021,

Vu les candidatures de Mesdames Brigitte Guglielmi, Nathalie Pontroué, Brigitte Wilmann-Thivault, Sophie Tubiana, Gaëlle Lahoreau,

Considérant que suite à la démission d'un membre du Bureau il est opportun de désigner un ou deux nouveaux membres pour représenter le Parc au sein des structures suivantes ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent la désignation des membres pour représenter le Parc au sein des instances suivantes :

SCIC « Maine-et-Loire Bois Énergie »
Titulaire : Madame Brigitte GUGLIELMI

Comité de programmation du Groupe d'Action Local du Programme Leader du Pays du Chinonais 2023-2027
- Titulaire : Monsieur Jean-Marie GENNETEAU
- Suppléant : Madame Brigitte WILMANN

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
5.3. Désignation de représentants

**Comité de pilotage de la Charte forestière de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire**
- Titulaire : Madame Sophie TUBIANA

**Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux Vienne Tourangelle**
- Titulaire : Madame Gaëlle LAHOREAU

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 6 AVR. 2023

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 21 mars 2023

Le mardi 21 mars 2023, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 15 mars 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'île-Bouchard,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Assistaient en présentiel :

M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,
M. Jackie PASSET, La Ménitré,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jean-Marie GENNETEAU
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine FAUQUET
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Jackie PASSET
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Sophie TUBIANA
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire, à Roland MARION

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte WILMANN-THIVAUT

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 17

Adhésion à l'association « Plante et Cité »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu les statuts de l'association « Plante et Cité » dans sa version en vigueur du 30 mars 2017,

Considérant que l'association Plante & Cité propose aux collectivités, entreprises, centres de recherche et d'expérimentation, établissements de formation, de mettre en commun les connaissances et expériences via des bases de données accessibles sur son site Internet ;

Considérant qu'outre ce partage d'expériences, Plante & Cité coordonne des programmes d'études et d'expérimentations pour développer les connaissances scientifiques et techniques en réponse à des problématiques prioritaires ;

Considérant que des contacts avec l'association ont été pris dans le cadre du projet « nature en ville » que développe le Parc ;

Considérant que l'adhésion du Parc permettrait de participer à cette dynamique de mutualisation des connaissances scientifiques et techniques au service de la population ;

Considérant que les frais d'adhésion correspondent à la tranche tarifaire des structures de moins de 20 salariés concernés par les espaces verts/naturels soit 310 € sur une année civile (net de taxes).

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent l'adhésion à l'association « Plante & Cité » pour un montant annuel de 310 € HT ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tous documents afférents à cette adhésion ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 6 AVR. 2023